

## AVIS PUBLIC

**OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 420 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION**

Lors de son assemblée régulière tenue le 27 novembre 2024, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 420 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 4 DÉCEMBRE 2024.



---

Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 9 décembre 2024. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Mylène Robitaille  
Greffier(ière)-trésorier(ière)

---

Municipalité de Saint-Gilbert  
Municipalité